



LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Ventôse, an VIII.

Séances de la chambre des pairs & de la chambre des communes. — Arrivée à Paris de Barbé-Marbois & de Lafond-Ladébat. — Envoi du citoyen Duroc au quartier-général de l'archiduc Charles. — Présentation des statuts de la banque de France au premier consul. — Projet de loi pour la levée des jeunes gens avant atteint l'âge de vingt ans. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ALLEMAGNE.

De Leipstck, le 17 février (26 pluviôse).

Il se traîne quelque conspiration en Pologne : il y a, en ce moment, une foule d'agens secrets en ce pays, ou plusieurs généraux polonais, qui l'avoient quitté, sont prêts à se réunir à la première occasion favorable. Il est également vraisemblable que la Prusse, à qui tout ce qui peut nuire à l'Autriche ne peut être qu'agréable, ne s'opposeroit point à ce qu'il s'effectuât en Pologne une révolution qui dépouillât les deux cours impériales, sauf ensuite à aviser aux moyens d'y faire tourner à son profit cette révolution.

De Francfort, le 19 février (30 pluviôse).

Tout est prêt pour l'ouverture de la campagne sur la partie du théâtre de la guerre qui est voisine du Rhin & du Mein, & cependant tout est tranquille. On en conclut qu'il y a quelque négociation sur le tapis, ou que la cour de Vienne n'est pas encore décidée à courir les chances d'une nouvelle campagne.

Il a été récemment envoyé à l'archiduc Charles, de la caisse de réserve d'Augsbourg, toujours bien pourvue d'espèces, un transport de douze charriots d'argent, pour le paiement & l'approvisionnement de son armée, qui reçoit tous les jours des renforts.

ANGLETERRE.

De Londres, le 16 février (25 pluviôse).

Chambre des communes. — Séance du 25 pluviôse.

Lord Auckland appelle l'attention de la chambre sur un sujet d'une grande importance. Il dit que la récolte de l'année dernière n'a pas produit au-delà de la moitié nécessaire pour la subsistance annuelle. Les moyens, selon lui,

d'y remédier, sont d'augmenter l'importation ou de diminuer la consommation, ou d'employer ces deux moyens à la fois. Le premier procureroit un peu plus qu'un huitième du grain consommé annuellement ; mais ce moyen est éventuel, au lieu que l'autre est entièrement en notre pouvoir. Il desireroit que les membres de la chambre, ou plutôt ceux de toute la législature, donnassent l'exemple de cette épargne dans la consommation, persuadé qu'il influeroit puissamment sur les autres classes du peuple.

D'après les rapports de la chambre des communes, il paroîtroit, observe lord Auckland, que le déficit dans l'approvisionnement est de $\frac{3}{12}$, ce qui équivaut à la consommation de trois mois. Selon lui, un régime diététique bien entendu, auquel s'astreindraient les 70 mille maisons, payant les taxes accoutumées, suffiroit pour combler ce déficit. La situation de ce pays est, dit-il, celle d'un vaisseau à la mer, qui se trouve à court de provisions, mais dont le commandant & les officiers doivent être les premiers à se mettre à la ration pour en donner l'exemple à l'équipage. Je conclus par faire la motion qu'il soit nommé un comité pour présenter à la chambre les moyens qu'il jugera les plus propres à écarter la disette, & qu'en même-tems un message soit adressé aux communes pour leur demander communication du rapport qui leur a été fait à ce sujet.

Lord Holland ne s'oppose point à la motion ; mais il demande comment les ministres de S. M. se justifieront d'avoir tenu la chambre ajournée dans un danger aussi imminent.

Lord Grenville propose une adresse à S. M., pour le remercier de son message relatif aux négociations avec la cour d'Allemagne, & l'assurer de l'appui & du concours de la chambre.

Lord Holland pense que l'expérience faite du peu de bonne foi des puissances alliées d'Allemagne, auroit dû être une leçon pour les ministres, & les empêcher de conseiller à sa majesté de renouveler de pareilles alliances. Il ne dissimule pas sa satisfaction de voir les Russes se retirer de l'alliance. Il les regarde comme des barbares, dépourvus de science & de talens. En commentant la conduite de l'Autriche, il rappelle que cette puissance a violé la foi des traités, & a manqué à ses obligations pécuniaires. Qu'espérer d'un nouveau traité avec elle ? Qui garantira qu'elle sera de meilleure foi ?

Yenant ensuite aux opérations pour la campagne pro-

chaîne, l'orateur demande s'il y aura unité de plan, unité d'intérêts & unité de sentimens, trois choses indispensables pour réussir. Il trouve que l'empereur, Paul, est absurde, mais du moins franc dans ses déclarations, tandis que le cabinet autrichien est dissimulé dans ses vues; s'aggrandir au prix du sang, fait toute sa politique. Il trouve encore que les ministres anglais participent beaucoup & de l'absurdité de Paul, & de la mauvaise foi de François.

Des opérations de campagne qui va s'ouvrir, lord Holland arrive aux résultats: s'ils sont heureux, ils ne serviront qu'à nous susciter de nouvelles guerres; s'ils sont malheureux, ils nous jetteront dans d'inextricables embarras. Je suppose un moment que l'empereur prit la Lorraine & l'Alsace, & que la France fût menacée d'une ruine complète, le roi de Prusse survenant nécessairement, feroit changer, par l'interposition de ses armes, la face de la guerre. Mais, que dis-je? Bonaparte à la tête du gouvernement de la France, les armées de ce pays commandées par les plus intrépides généraux de l'Europe, Carnot rappelé, tout doit nous convaincre que la république française est indestructible. Je m'oppose à l'envoi de l'adresse.

Après deux répliques très-courtes de lord Grenville, & une explication encore plus succincte de lord Holland, l'adresse est mise aux et adoptée par vingt-huit voix contre trois. Majorité vingt-cinq.

Chambre des communes. — Séance du 25 pluviôse.

M. Pitt demande que, conformément à l'ordre du jour, le message du roi (le même que celui dont il est question dans les débats de la chambre des pairs), soit pris en considération.

Le message lu, M. Pitt annonce qu'il demande une somme provisoire de 2 millions 500 mille liv. sterl., pour mettre sa majesté en état de parfaire ses traités, se réservant de requérir par la suite, celles dont il aura été convenu *ad hoc*.

Il propose en conséquence de différer la délibération sur le message jusqu'au lundi suivant (16 février ou 27 pluviôse), jour fixé pour un comité général de subsides & de voies & moyens.

M. Tierney dit qu'il desiroit que l'honorable membre voulût faire connoître à la chambre la totalité de la somme à fournir dans le cas où ces traités seroient conclus.

M. Pitt répond qu'il ne le peut pas.

La chambre leve la séance, & s'ajourne au lundi suivant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 7 ventôse.

Le ministre des relations extérieures a donné hier un bal, ou plutôt une espèce de fête; car il s'y trouvoit un charmant assemblage de plaisirs, rarement réunis, de plusieurs genres du meilleur goût. D'excellens morceaux de musique vocale & instrumentale, de beaux vers lus par Laharpe, (d'une traduction nouvelle du quatrième chant de *la Jérusalem délivrée*); des danses de Vestris & de mademoiselle Chameroi; la réunion de beaucoup de femmes charmantes & d'hommes célèbres; des appartemens ornés & éclairés avec beaucoup d'éclat & d'élégance; un magnifique souper, auquel le bal a succédé; le souvenir d'un autre bal donné par le même ministre après la signature de Campo-Formio; mais moins brillant comme l'époque étoit moins heureuse;

les noms de beaucoup d'hommes distingués, faits pour se trouver toujours ensemble; la présence de Dubouhet & de Bernier qui rappeloit cette paix civile à laquelle la fête sembloit offerte, premier succès de l'administration de Bonaparte, & sans doute le premier bonheur dont il ait joui, des mots aimables adressés par le premier consul à plusieurs fondateurs de la liberté française, son empressement à apprendre aux meilleurs & aux plus fideles amis de Barbé-Marbois & de Lafond-Lodebat leur arrivée à Brest; tout cela ensemble avoit un air d'espérance & d'oubli, de paix plus encore que de fête.

— Le bal masqué de l'Opéra a attiré hier une foule immense. Dès une heure de la nuit toutes les rues adjacentes étoient couvertes d'une longue file de voitures. Ce spectacle, célèbre sous l'ancienne monarchie, a pu être quelquefois plus brillant, mais jamais plus nombreux.

Il est difficile, comme on l'a déjà observé, que ce plaisir, autrefois si vanté & en effet si piquant, ait aujourd'hui le même attrait: quand les préjugés ou les usages, les mœurs ou les convenances, le ton enfin & les habitudes sociales imposoient plus de gêne & commandoient plus de contrainte, on devoit desirer ardemment ces espèces de saturnales de l'égalité, où l'on pouvoit, pendant quelques heures, se venger des déférences nécessaires, se permettre des plaisanteries sans danger. Mais depuis dix ans tout s'est trop montré pour qu'on puisse révéler quelque chose; on a déchiré trop de voiles pour qu'il en reste à soulever; on a trop proclamé pour qu'il soit piquant de parler à demi-voix; nous avons détruit trop de barrières pour qu'il y en ait encore à franchir. Ce qui retient & ce qui arrête est devenu aujourd'hui aussi piquant que l'étoit autrefois ce qui mettoit à l'aise. Mais en rentrant dans la vie sociale, après cette longue & scandaleuse excursion, nous retrouverons un plaisir nouveau pour nous, & sur-tout celui que l'on doit aux jouissances continues, aux difficultés, aux obstacles, aux bornes & à la mesure même de l'indépendance.

— Des changemens vont avoir lieu dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Le nombre des divisions & des employés y sera réduit.

Quelques-uns des chefs de division de ce département paroissent destinés à des préfectures.

— Le gouvernement présentera, sous peu, au corps législatif, un projet d'organisation générale de l'ordre judiciaire.

— Le citoyen Radez est nommé secrétaire-général de la Banque de France.

Une commission avoit été nommée à l'institut pour proposer une mesure en faveur des membres de cette société rappelés de leur exil. Cette commission n'ayant pas jugé devoir faire le rapport demandé, on a procédé, de la manière accoutumée, à la formation d'une liste de candidats pour la place vacante à la section de mécanique par la mort de Leroi. Cette section a présenté Carnot, ex-directeur; Sané, directeur des constructions navales; Forfait; ministre de la marine; Molard; Perier jeune; Louis Bertrand; Bréquet & Lévêque. La classe de mécanique a réduit ce nombre aux trois premiers, parmi lesquels l'institut doit choisir le membre nouveau.

— Un jeune homme s'est jeté hier du pont des Tuilleries dans la Seine, des bateliers l'ont retiré au moment où il reparoissoit sur les eaux. On l'a vu se cacher le visage dans ses mains, & l'on ignore la cause de son désespoir.

— On se rappelle de l'inondie qui a eu lieu dans une chambre au quatrieme, pont Michel; des indices ont fait soupçonner un nommé Giroux d'avoir assassiné le particulier qui occupoit cette chambre, & d'y avoir mis le feu pour cacher le premier crime. Il a été arrêté avant-hier par mesure de sûreté, & conduit au bureau central, où il s'est donné trois coups de couteau, dont un que l'on dit être mortel.

— On mande de Strasbourg que le citoyen Duroq, premier aide-de-camp de Bonaparte, a passé quelques jours au quartier-général du prince Charles, où il avoit été envoyé avec des dépêches qu'on dit relatives aux négociations. On ajoute qu'il a été très-bien reçu par l'archiduc, & que depuis ce moment les espérances de paix ont pris beaucoup de consistance. Duroq est de retour à Bâle, où il a fait au général Moreau un rapport sur l'objet de sa mission.

— Reinhard est arrivé à Bâle, d'où il doit se rendre à Berne, accompagné de Moreau.

— Le baron de Stael, qu'on avoit dit à la Haye, n'a point quitté Paris.

— Le *Journal de Lyon* a été supprimé par ordre du gouvernement.

— Le citoyen Ehrmann, inventeur des lampes à air inflammable, & auteur de plusieurs traités sur divers objets de physique, vient de mourir à Strasbourg, âgé de 58 ans.

— Des jeunes gens de Bordeaux, accusés d'avoir provoqué les scènes du 20 thermidor, ont été acquittés, le 26 pluviôse, par le tribunal de police correctionnelle de cette ville.

— On trouve un passage étrange dans la préface de la nouvelle édition que le docteur Prettyman, évêque de Lincoln, ci-devant gouverneur de M. Pitt, vient de donner de ses élémens de théologie chrétienne. Il dit que l'objet de cette nouvelle édition est de réparer les ravages. *Les Ruines de Volney & l'âge de la raison de Thomas Payne*. Il est assez étrange de prétendre opposer le même remède à des maux qui doivent être forts différens, à en juger par le talent des deux auteurs. Aussi le docteur Prettyman, qui paroît être en partie de notre avis, convient-il que c'est aux penseurs que Volney a été funeste, & Thomas Payne au peuple.

BANQUE DE FRANCE.

Le 6 ventôse, les régens & les censeurs de la banque de France ont été admis à l'audience du premier consul, & lui ont présenté leurs statuts, ainsi qu'au second & troisième consuls qui se trouvoient présens.

Leconteux, président provisoire de la régence, a prononcé un discours dont voici quelques traits :

Citoyen premier consul. « Les citoyens français qui se sont réunis pour fonder la banque de France, ont dit que la nation française, familiarisée avec les plus grands efforts pour la conquête de la liberté, ne devoit pas se laisser opprimer par les circonstances qui ont altéré le crédit public & ralenti la circulation.

« Nous voulons répondre à la voix de notre premier magistrat : ce ne sera pas en vain que vous vous êtes promis d'appeler les Français à tous les genres de gloire.

« Il fut un tems où aussi on méconnoissoit notre force mili-

taire. Il appartient à celui qui, sous ce rapport, a contribué si puissamment à nous rendre avec éclat le caractère imposant d'une nation guerrière, de faire connoître que cette nation est aussi appelée à se faire admirer & respecter par les effets d'une bonne économie politique & d'une saine administration.

« Les Français ont déjà un des moyens le plus puissans d'atteindre à cette nouvelle gloire : c'est la confiance qu'ils ont obtenue le nouveau gouvernement.

« Nous mettons nos statuts sous l'égide de l'autorité qui vous a été confiée pour la défense de notre liberté politique & civile ».

Le premier consul a répondu qu'il recevoit avec intérêt les statuts de la banque de France; qu'on devoit se persuader que le gouvernement favoriseroit de tout son pouvoir cet établissement, non pour faire un usage particulier du crédit qu'il devoit obtenir, mais pour atteindre de grands résultats d'utilité générale dans la circulation & l'intérêt de l'argent; qu'on ne devoit pas douter des vues du gouvernement à cet égard; lorsqu'au milieu de ses besoins il faisoit le sacrifice d'une partie si importante de la recette qu'il obtenoit par les cautionnemens, pour la convertir en actions de banque.

LITTÉRATURE.

Des Signes & de l'Art de Penser, considérés dans leurs rapports mutuels, 2 gros volumes in-8°, par le citoyen J. M. Degerando. Prix, 9 francs pour Paris & 12 francs, franc de port. A Paris, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

Cet ouvrage, attendu depuis long-tems, est connu & célèbre avant de paroître; on se rappelle l'impression que firent sur tous ceux qui s'occupent encore de la métaphysique, le mémoire du citoyen Degerando, couronné par l'Institut, & l'excellent extrait qui en parut alors dans le rapport fait au nom de ce corps littéraire.

On trouva que rien depuis Condillac n'avoit été aussi net, aussi clair, aussi lumineux & aussi exact.

Ce beau travail parut une espèce de phénomène, quand on sut que l'auteur avoit 25 ans.

Depuis cette époque, il a passé deux ans à faire de son mémoire un ouvrage vaste & complet. C'est en quelque sorte tout-à-la-fois un traité & une histoire de la métaphysique; c'est le dernier état de la science.

Ceux qui connoissent l'auteur, savent combien son talent est encore relevé, recommandé par sa modestie, par ses mœurs, par ses habitudes laborieuses qui semblent n'être pas plus de son âge, que de son siècle. Il s'est de plus montré un modèle d'amitié active & courageuse; il a partagé depuis trois ans sa vie, entre son travail & des soins infatigables, consacrés à son ami, à son parent, à son camarade d'enfance, d'étude & de succès littéraires, le jeune & éloquent Camille Jordan.

Degerando doit remercier aujourd'hui la destinée qui paie en un moment beaucoup de chagrins & beaucoup de travaux; il va lui être donné, tout-à-la-fois, d'embrasser l'ami rendu à ses vœux & de faire paroître un ouvrage dont le succès est assuré d'avance.

Cet ouvrage doit avoir quatre volumes; les deux derniers paroîtront en prairial.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Paris, le 6 ventôse, an 8 de la république.

Le conseiller d'état, ayant le département des domaines nationaux, donnera, à dater du 1^{er} ventôse an 8, ses audiences, rue Dominique, fauxbourg Germain, n^o. 252, les 5 & 7 de chaque décade, de 9 heures à midi.

Les bureaux resteront maison Lambert, rue Neuve des Petits-Champs, & continueront d'être ouverts au public les 5 & 7 de chaque décade, depuis une heure jusqu'à 4.

Si, dans les intervalles, quelqu'objet urgent demandoit célérité, les citoyens voudront bien faire l'objet d'une lettre.

TRIBUNAT.

Séance du 7 ventôse.

Cette séance a été consacrée à la discussion du projet de loi relatif aux bons de retraite, accordés aux ecclésiastiques de la Belgique.

Légier l'a combattu comme très-onéreux, & devant grever la nation de sept millions de pensions.

Laussat l'a défendu. Il a été adopté à la majorité de 68 voix contre 9.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 7 ventôse.

Deux conseillers d'état sont introduits. Lacuée, l'un d'eux, propose un projet de loi qui met à la disposition du gouvernement les jeunes citoyens qui ont atteint leur vingtième année le premier vendémiaire dernier.

Les réquisitionnaires & conscrits qui seront jugés hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, ou propres à servir plus utilement la république en cultivant les sciences qu'en portant les armes, pourront se faire remplacer.

Les réquisitionnaires & conscrits, dont les congés ne seroient pas en règle, rejoindront ou se feront remplacer.

Sont exceptés de cette obligation les indigens, c'est-à-dire ceux qui, par eux-mêmes ou par leurs parens, ne paient pas à l'état au moins 25 fr. de contribution, & les réquisitionnaires et conscrits que des blessures reçues à la guerre auroient rendus infirmes.

Ceux qui se feront remplacer devront payer 300 francs pour l'équipement de l'homme qui le remplacera au corps où celui-ci entrera.

Les administrateurs qui révéleront des déserteurs seront condamnés à une amende qui ne pourra être moindre de 500 francs, ni excéder 1500 francs.

Seront considérés comme déserteurs tous ceux qui, n'étant pas compris dans les exceptions ci-dessus, n'auront pas rejoint d'ici au 1^{er} germinal.

La peine d'exhérédation portée contre les déserteurs est rapportée, et commuée en une amende de 1500 francs, dont le paiement sera poursuivi avec rigueur.

Lacuée fait sentir la nécessité de cette nouvelle levée pour déterminer l'ennemi, par la grandeur de nos préparatifs & le déploiement de nos forces, à consentir à la paix qu'on lui offre. La sagesse & la prévoyance du gouvernement

actuel prévientra cette désertion qui n'avoit pour cause que le dénuement & la pénurie où se trouvoit le soldat en arrivant au camp. La loi proposée évite l'extrême des premières lois sur la conscription, qui vouloient que tout Français portât le fusil, & envoyoit ainsi un jeune homme instruit enfouir sous une tente des talens qui eussent été cent fois plus utiles à la république si l'on avoit su les employer; l'extrême des dernières lois qui permettoient un remplacement illimité, & sapoit ainsi par sa base cette politique institution qui appelle tout Français à être soldat. Avec la loi proposée, personne ne sera dispensé de payer sa dette à la patrie, & chacun sera toujours employé ou réservé pour le plus grand avantage de la république. Enfin, la loi proposée rapporte une disposition beaucoup trop rigoureuse des lois précédentes, celle de l'exhérédation, et y substitue une peine qui sera bien plus appliquée parce qu'elle ne répugnera à personne.

Le corps législatif ordonne que ce projet, dont la discussion est indiquée au 17, sera communiqué au tribunal.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif aux cautionnemens.

Chassiron, orateur du tribunal, résume les motifs qui ont déterminé ce corps à voter l'adoption du projet de loi.

Defermont, conseiller d'état, répond aux argumens que quelques membres du tribunal avoient élevés contre le projet.

On va aux voix. Le projet est adopté par 255 suffrages, & rejeté par 20.

La séance est ajournée à nonidi.

Bourse du 7 ventôse.

Amsterdam	Tiers consol.	19 f. 50 c.
Idem courant	Bons $\frac{2}{3}$	1 fr. 12 c.
Hambourg	Bons $\frac{1}{4}$	1 fr. 12 c.
Madrid	Bons d'arr.	88 f. 50 c.
Madrid effec.	Bons pour l'an 8, 72 f. 38 c.	
Cadix	Action de 50 fr. de la caisse	
Gênes effectif.	des rentiers.	
Livourne	Or fin	101 f. 25 c.
Bâle	Ling. d'arg.	50 f. 17 c.
Lausanne	Portugaise	91 fr. 75 c.
Lyon	Piastre	5 fr. 24 c.
Marseille	Quadruple	78 f. 25 c.
Bordeaux	Ducat d'Hol.	11 f. 55 c.
Montpellier	Guinée	24 f. 60 c.
Rente provis.	Souverain	33 f. 30 c.

Esprit $\frac{3}{5}$, 360 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 270 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 300 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 f. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 5 fr. 10 c. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

M. Guillaume, ou le Voyageur inconnu, comédie en un acte & en prose, mêlée de vaudeville, par les citoyens Barré, Radet, Desfontaines & Bouguell, avec le portrait très-ressemblant de Malesherbes. Prix, 1 franc 20 cent. A Paris, chez Bruet libraire, rue Git-le-Cœur, n^o. 18.